



**RETURN BIDS TO:**

**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

Bid Receiving Public Works and Government  
Services Canada/Réception des soumissions  
Travaux publics et Services gouvernementaux  
Canada

Pacific Region

401 - 1230 Government Street

Victoria, B.C.

V8W 3X4

Bid Fax: (250) 363-3344

**Request For a Standing Offer  
Demande d'offre à commandes**

Regional Master Standing Offer (RMSO)

Offre à commandes maître régionale (OCMR)

Canada, as represented by the Minister of Public Works and  
Government Services Canada, hereby requests a Standing Offer  
on behalf of the Identified Users herein.

Le Canada, représenté par le ministre des Travaux Publics et  
Services Gouvernementaux Canada, autorise par la présente,  
une offre à commandes au nom des utilisateurs identifiés  
énumérés ci-après.

**Comments - Commentaires**

**Vendor/Firm Name and Address**

Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur

**Issuing Office - Bureau de distribution**

Public Works and Government Services Canada - Pacific  
Region

401 - 1230 Government Street

Victoria, B. C.

V8W 3X4

<b>Title - Sujet</b> Produits de plomberie et de chauffa	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> E6VIC-160005/A	<b>Date</b> 2017-08-03
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> E6VIC-160005	<b>GETS Ref. No. - N° de réf. de SEAG</b> PW-\$VIC-249-7290
<b>File No. - N° de dossier</b> VIC-6-39231 (249)	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> <b>on - le 2017-09-13</b>	
<b>Time Zone</b> <b>Fuseau horaire</b> Pacific Daylight Saving Time PDT	
<b>Delivery Required - Livraison exigée</b>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Cress, Christine	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> vic249
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (250)514-9294 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> (250)363-0395
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b> selon individuel commande subséquente à une offre à commandes	
<b>Security - Sécurité</b> This request for a Standing Offer does not include provisions for security. Cette Demande d'offre à commandes ne comprend pas des dispositions en matière de sécurité.	

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

<b>Vendor/Firm Name and Address</b> <b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b>	<b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/</b> <b>de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

---

## TABLE DES MATIÈRES

PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX .....	3
1.1 INTRODUCTION.....	3
1.2 SOMMAIRE .....	3
1.3 COMPTE RENDU.....	4
PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS .....	4
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES .....	4
2.2 PRÉSENTATION DES OFFRES.....	4
2.3 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES .....	4
2.4 LOIS APPLICABLES.....	5
PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES.....	5
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES .....	5
PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION.....	6
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION .....	6
4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION .....	7
PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES .....	7
5.1 ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC L'OFFRE .....	7
5.2 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ÉMISSION D'UNE OFFRE À COMMANDES ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES.....	8
PARTIE 6 – EFFACER.....	8
PARTIE 7 – OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT.....	8
A. OFFRE À COMMANDES .....	8
7.1 OFFRE.....	8
7.2 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.....	8
7.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....	9
7.4 DURÉE DE L'OFFRE À COMMANDES .....	9
7.5 RESPONSABLES.....	10
7.6 UTILISATEURS DÉSIGNÉS .....	10
7.7 INSTRUMENT DE COMMANDE .....	12
7.8 LIMITE DES COMMANDES SUBSÉQUENTES .....	12
7.9 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS .....	12
7.10 ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES .....	12
7.11 LOIS APPLICABLES.....	12
B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT .....	13
7.1 BESOIN.....	13
7.2 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES.....	13
7.3 DURÉE DU CONTRAT.....	13
7.4 PAIEMENT .....	13
7.5 INSTRUCTIONS POUR LA FACTURATION.....	14
7.6 ASSURANCE - AUCUNE EXIGENCE PARTICULIERE .....	14
7.7 CLAUSES DU GUIDE DES CUA .....	14

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
E6VIC-160005/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
VIC-6-39231

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
E6VIC-160005

Id de l'acheteur - Buyer ID  
vic249  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

LISTE DES ANNEXES:

ANNEXE « A » - BESOIN ..... 15

ANNEXE "B" - BASE DE PAIEMENT

ANNEXE "C" - de la PARTIE 3 de la DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES - INSTRUMENTS DE  
PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

ANNEXE "D" - RAPPORT D'UTILISATION DE L'OFFRE À COMMANDES

## PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

### 1.1 Introduction

La demande d'offre à commandes (DOC) contient six parties, ainsi que des pièces jointes et des annexes, et elle est divisée comme suit :

- Partie 1 Renseignements généraux: renferme une description générale du besoin;
- Partie 2 Instructions à l'intention des offrants : renferme les instructions relatives aux clauses et conditions de la DOC;
- Partie 3 Instructions pour la préparation des offres: donne aux offrants les instructions pour préparer leur offre afin de répondre aux critères d'évaluation spécifiés;
- Partie 4 Procédures d'évaluation et méthode de sélection: décrit la façon selon laquelle se déroulera l'évaluation, les critères d'évaluation auxquels on doit répondre, ainsi que la méthode de sélection;
- Partie 5 Attestations et renseignements supplémentaires: comprend les attestations et les renseignements supplémentaires à fournir;
- Partie 6 EFFACER.
- Partie 7 7A, Offre à commandes, et 7B, Clauses du contrat subséquent :
- 7A, contient l'offre à commandes incluant l'offre de l'offrant et les clauses et conditions applicables;
- 7B, contient les clauses et les conditions qui s'appliqueront à tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

Les annexes comprennent le Besoin, la Base de paiement, les instruments de paiement électronique, et toute autre annexe.

### 1.2 Sommaire

Le marché dont il est ici question porte sur la fourniture, sur demande, de produits de plomberie et de chauffage à l'ensemble des ministères et des organismes du gouvernement fédéral dont les bureaux se trouvent en Colombie-Britannique, conformément au document d'invitation à soumissionner.

La superficie totale de la couverture est divisé en les zones suivantes :

ZONE 1	Sud de l'île de Vancouver identifiée par toutes les zones du Sud de et y compris la baie de Nanoose.
ZONE 2	Nord de l'île de Vancouver identifiée par toutes les zones du Nord de mais non y compris la baie de Nanoose.
ZONE 3	Tous les autres régions de la Colombie Britannique.

La période de l'offre à commandes est partir la date de délivrance au 31 mars 2021.

---

Ce besoin est assujéti aux dispositions de l'Accord sur les marchés publics de l'organisation mondiale du commerce (AMP-OMC), de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA), et de l'Accord de libre-échange canadien (ALEC).

### 1.3 Compte rendu

Les offrants peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Les offrants devraient en faire la demande au responsable de l'offre à commandes dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande d'offres à commandes. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

## PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES OFFRANTS

### 2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande d'offres à commandes (DOC) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les offrants qui présentent une offre s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la DOC et acceptent les clauses et les conditions de l'offre à commandes et du ou des contrats subséquents.

Le document 2006 (2017-04-27) Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, sont incorporées par renvoi à la DOC et en font partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document 2006, Instructions uniformisées - demande d'offres à commandes - biens ou services - besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : 60 jours

Insérer : 90 jours

#### 2.1.1 Clauses du Guide des CCUA

M0019T (2007-05-25), Prix et(ou) taux fermes

M0066T (2007-05-25), Prix - articles

### 2.2 Présentation des offres

Les offres doivent être présentées uniquement au Module de réception des soumissions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada (TPSGC) au plus tard à la date, à l'heure et à l'endroit indiqués à la page 1 de la demande d'offres à commandes.

### 2.3 Demandes de renseignements – demande d'offres à commandes

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit au responsable de l'offre à commandes au moins dix (10) jours civils avant la date de clôture de la demande d'offres à commandes (DOC). Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les offrants devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la DOC auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de renseignements techniques qui ont un caractère « exclusif » doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander à l'offrant de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les offrants. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les offrants.

## 2.4 Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes seront interprétés et régis selon les lois en vigueur Colombie-Britannique et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les offrants peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur offre ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les offrants acceptent les lois applicables indiquées.

## PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES OFFRES

### 3.1 Instructions pour la préparation des offres

Le Canada demande que les offrants fournissent leur offre en sections distinctes, comme suit :

Section I : offre technique (2 copies papier)

Section II : offre financière (1 copie papier)

Section III: attestations (1 copie papier).

Les prix doivent figurer dans l'offre financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de l'offre.

Le Canada demande que les offrants suivent les instructions de présentation décrites ci-après pour préparer leur offre.

- a) utiliser du papier de 8,5 po x 11 po (216 mm x 279 mm);
- b) utiliser un système de numérotation correspondant à celui de la demande d'offres à commandes.

#### SECTION I : Offre technique

Dans leur offre technique, les offrants devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

#### SECTION II : Offre financière

Les offrants doivent présenter leur offre financière en conformité avec l'annexe B, Base de paiement. Le montant total des taxes applicables doit être indiqué séparément.

### 3.1.1 Paiement électronique de factures - offre

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'annexe « C » Instruments de paiement électronique, afin d'identifier lesquels sont acceptés.

Si l'annexe « C » Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

### 3.1.2 Fluctuation du taux de change

C3011T (2013-11-06), Fluctuation du taux de change

## SECTION III: Attestations

Les offrants doivent présenter les attestations et les renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

## PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION

### 4.1 Procédures d'évaluation

- a) Les offres seront évaluées par rapport à l'ensemble du besoin de la demande d'offre à commandes incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les offres.

#### 4.1.1 Évaluation technique

##### 4.1.1.1 Critères techniques obligatoires

Pour être jugée admissible, la soumission doit répondre à tous les critères obligatoires ci-dessous. Les soumissions qui ne satisfont pas à toutes les exigences obligatoires seront rejetées.

Élément	Critère d'évaluation obligatoire	SATISFAIT	NON SATISFAIT	Numéro de la page ou renvoi dans la proposition
O1	L'offrant doit montrer dans son offre qu'il a la capacité de fournir un ensemble complet de produits comme il est indiqué à l'annexe B avec la liste des fabricants d'équipement d'origine représentés le cas échéant.			
O2	L'offrant doit fournir à l'annexe A une liste de ses points de vente au détail désignés qui seront les seuls à pouvoir exécuter les commandes subséquentes.			

#### 4.1.2 Évaluation financière

4.1.2.1 Les soumissionnaires doivent présenter des pourcentages d'escompte conformes à l'Annexe B, Base de Paiement, pour CHAQUE Zone pour laquelle ils proposent de fournir des services.

4.1.2.2 Pour chaque zone pour chaque année, le montant du prix total à l'annexe B servira à l'évaluation du prix, calculé comme suit :

colonne A multipliée par (1 moins pourcentage de ristourne offert à la colonne B) est égale à colonne C.

4.1.2.3 Les sous-totaux pour les parties 1 et 2 seront ajoutés pour égaler le prix total évalué total pour chaque zone.

4.1.2.4 Les montants annuels estimés (colonne A) indiqués à l'annexe B ne sont donnés qu'aux fins d'évaluation; les utilisations réelles pourraient différer.

4.1.2.5 Clause du Guide des CUA M0220T (2016-01-28), Évaluation du prix

#### 4.2 Méthode de sélection

4.2.1 Une offre doit respecter les exigences de la demande d'offres à commandes et remplir tous les critères d'évaluation techniques obligatoires pour être déclarée recevable. Pour chaque zone, la soumission techniquement recevable avec le prix évalué global le plus bas sera recommandée pour l'attribution d'une offre à commandes.

4.2.2 Il est prévu qu'une ou plusieurs offres à commandes avec un montant estimatif total estimé de \$ 500,000.00 par année TPS / TVH incluses peuvent être émises à la suite de cette demande d'offre à commandes. Les proposants peuvent soumissionner sur une ou plusieurs zones. L'Offrant avec le total d'évaluation agrégé LE PLUS BAS PRIX dans n'importe quelle Zone recevra une Offre à commandes pour cette Zone. Si le même offrant serait le soumissionnaire le plus bas dans toutes les zones, un seul RMSO sera délivré à cette offre pour ces zones.

### PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES

Les offrants doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'une offre à commandes leur soit émise.

Les attestations que les offrants remettent au Canada peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une offre non recevable, aura le droit de mettre de côté une offre à commandes, ou de mettre l'entrepreneur en défaut s'il est établi qu'une attestation de l'offrant est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des offres, pendant la période de l'offre à commandes, ou pendant la durée du contrat.

Le responsable de l'offre à commandes aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations de l'offrant. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par le responsable de l'offre à commandes, l'offre sera déclarée non recevable ou entraînera la mise de côté de l'offre à commandes ou constituera un manquement aux termes du contrat.

#### 5.1 Attestations exigées avec l'offre

Les offrants doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur offre.



#### 5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction

Conformément à la Politique d'inadmissibilité et de suspension (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), l'offrant doit présenter avec son offre la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que son offre ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

#### 5.2 Attestations préalables à l'émission d'une offre à commandes et renseignements supplémentaires

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec l'offre mais elles peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, le responsable de l'offre à commandes informera l'offrant du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, l'offre sera déclarée non recevable.

##### 5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée

Conformément à la Politique d'inadmissibilité et de suspension (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), l'offrant doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que son offre ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

##### 5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation d'offre

En présentant une offre, l'offrant atteste que l'offrant, et tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » ) du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web d'Emploi et Développement social Canada (EDSC) – Travail ([http://www.edsc.gc.ca/fr/emplois/milieu\\_travail/droits\\_personne/equite\\_emploi/programme\\_contrats\\_federaux.page?&\\_ga=1.152490553.1032032304.1454004848](http://www.edsc.gc.ca/fr/emplois/milieu_travail/droits_personne/equite_emploi/programme_contrats_federaux.page?&_ga=1.152490553.1032032304.1454004848)).

Le Canada aura le droit de déclarer une offre non recevable ou de mettre de côté l'offre à commandes, si l'offrant, ou tout membre de la coentreprise si l'offrant est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment d'émettre l'offre à commandes ou durant la période de l'offre à commandes.

#### PARTIE 6 – EFFACER.

#### PARTIE 7 – OFFRE À COMMANDES ET CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

##### A. OFFRE À COMMANDES

###### 7.1 Offre

7.1.1 L'offrant offre de remplir le besoin conformément au besoin reproduit à l'annexe « A ».

###### 7.2 Exigences relatives à la sécurité

7.2.1 L'offre à commandes ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

### 7.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans l'offre à commandes et contrat(s) subséquent(s) par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

#### 7.3.1 Conditions générales

2005 (2016-04-04), Conditions générales – offres à commandes - biens ou services, s'appliquent à la présente offre à commandes et en font partie intégrante.

#### 7.3.2 Offres à commandes - établissement des rapports

L'offrant doit compiler et tenir à jour des données sur les biens, les services ou les deux fournis au gouvernement fédéral en vertu de contrats découlant de l'offre à commandes. Ces données doivent comprendre tous les achats, incluant ceux payés au moyen d'une carte d'achat du gouvernement du Canada.

L'offrant doit fournir ces données conformément aux exigences en matière d'établissement de rapports décrites à l'annexe « D ». Si certaines données ne sont pas disponibles, la raison doit être indiquée dans le rapport. Si aucun bien ou service n'a été fourni pendant une période donnée, l'offrant doit soumettre un rapport portant la mention « néant ».

Les données doivent être présentées tous les trimestres au responsable de l'offre à commandes.

Voici la répartition des trimestres :

- Premier trimestre : du 1er avril au 30 juin;
- Deuxième trimestre : du 1er juillet au 30 septembre;
- Troisième trimestre : du 1er octobre au 31 décembre;
- Quatrième trimestre : du 1er janvier au 31 mars.

Les données doivent être présentées au responsable de l'offre à commandes dans les quinze (15) jours civils suivant la fin de la période de référence.

### 7.4 Durée de l'offre à commandes

#### 7.4.1 Période de l'offre à commandes

Des commandes subséquentes à cette offre à commandes pourront être passées du à compter de la date d'émission de l'offre à commandes jusqu'au Septembre 30 2019.

#### 7.4.2 Prolongation de l'offre à commandes

Si l'utilisation de l'offre à commandes est autorisée au-delà de la période initiale, l'offrant consent à prolonger son offre pour deux période supplémentaire d'un an, à partir du October 1 2019 jusqu'au September 30 2020 et à partir du October 1 2020 jusqu'au September 30 2021, aux mêmes conditions et aux taux ou prix indiqués dans l'offre à commandes, ou aux taux ou prix calculés selon la formule mentionnée dans l'offre à commandes.

L'offrant sera avisé de la décision d'autoriser l'utilisation de l'offre à commandes pour une période prolongée par le responsable de l'offre à commandes trente (30) jours avant la date d'expiration de celle-ci. Une révision à l'offre à commandes sera émise par le responsable de l'offre à commandes.

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
E6VIC-160005/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
VIC-6-39231

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
E6VIC-160005

Id de l'acheteur - Buyer ID  
vic249  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

### 7.4.3 Points de livraisons

La livraison du besoin sera effectuée aux points de livraison identifiés in Part 7A. Article 7.6 de l'offre à commandes.

### 7.5 Responsables

#### 7.5.1 Responsable de l'offre à commandes

Le responsable de l'offre à commandes est :

Christine Cress  
Agente de l'approvisionnement  
Approvisionnements commerciaux  
Direction générale de l'approvisionnement / Région du Pacifique  
Services publics et Approvisionnement Canada / Gouvernement du Canada  
401 – 1230, rue Government  
Victoria, (C.-B.) V8W 3X4  
Courriel: christine.cress@tpsgc.gc.ca  
Téléphone: 250-514-9294  
Télécopieur: 250-363-0395

Le responsable de l'offre à commandes est chargé de l'émission de l'offre à commandes et de son administration et de sa révision, s'il y a lieu. En tant qu'autorité contractante, il est responsable de toute question contractuelle liée aux commandes subséquentes à l'offre à commandes passées par tout utilisateur désigné.

#### 7.5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour l'offre à commandes est identifié dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

Le chargé de projet représente le ministère ou organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre d'une commande subséquente à l'offre à commandes. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux prévus dans le contrat subséquent.

#### 7.5.3 Représentant de l'offrant (Compléter ou supprimer, s'il y a lieu.)

Nom : \_\_\_\_\_  
Titre : \_\_\_\_\_  
Organisation : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
  
Téléphone : \_\_\_\_ - \_\_\_\_ - \_\_\_\_\_  
Télécopieur : \_\_\_\_ - \_\_\_\_ - \_\_\_\_\_  
Courriel : \_\_\_\_\_

### 7.6 Utilisateurs désignés

Les utilisateurs désignés autorisés à passer des commandes subséquentes à l'offre à commandes comprennent les ministères fédéraux, organismes ou sociétés d'État mentionnés dans les annexes I, I.1, II, III de la Loi sur la gestion des finances publiques, L.R., 1985, ch. F-11, pour les bureaux situés en Colombie-Britannique.

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
E6VIC-160005/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
VIC-6-39231

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
E6VIC-160005

Id de l'acheteur - Buyer ID  
vic249  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

La liste des utilisateurs autorisés ci-dessous représente les grands utilisateurs, mais n'est pas exclusive.

ZONE 1	Ministère client
	Défense nationale BFC Esquimalt Services logistiques de la base Édifice 211, 2 <sup>e</sup> étage Victoria (Colombie-Britannique) V9A 7N2
	Défense nationale BFC Esquimalt Installation de maintenance de la flotte Édifice 250, 2 <sup>e</sup> étage Victoria (Colombie-Britannique) V9A 7N2
	Parcs Canada 2220, chemin Harbour Sidney (Colombie-Britannique) V8L 2P6
	Pêches et Océans Canada Institut des sciences de la mer 9860, chemin Saanich Ouest Sidney (Colombie-Britannique) V8L 4B2
	Garde côtière canadienne 25, rue Huron Victoria (Colombie-Britannique) V8V 4V9
	Services publics et Approvisionnement Canada Cale sèche d'Esquimalt 825, chemin Admirals Victoria (Colombie-Britannique) V9A 2P1
	Ressources naturelles Canada Centre de foresterie du Pacifique 506, chemin Burnside Ouest Victoria (Colombie-Britannique) V8Z 1M5
ZONE 2	Ministère client
	Défense nationale 19 <sup>e</sup> Escadre Comox, Approvisionnement de l'escadre Comox (Colombie-Britannique) V0R 2K0
	Pêches et Océans Canada Station biologique du Pacifique, 3190, route Hammond Bay Nanaimo (Colombie-Britannique) V9T 6N7
ZONE 3	Ministère client
	Défense nationale SFC Aldergrove, Aldergrove, Colombie-Britannique
	Défense nationale SFC Matsqui, Abbotsford, Colombie-Britannique
	Défense nationale 39 <sup>e</sup> Bataillon des services Manège militaire Colonel Sherman 5500, Route n° 4 Richmond (Colombie-Britannique) V6X 3L5

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
E6VIC-160005/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
VIC-6-39231

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
E6VIC-160005

Id de l'acheteur - Buyer ID  
vic249  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

## 7.7 Instrument de commande

Les travaux seront autorisés ou confirmés par le ou les utilisateurs désignés par l'entremise du formulaire PWGSC-TPSGC 942, Commande subséquente à une offre à commandes seulement. L'objet du formulaire de demande PWGSC-TPSGC 942 est de permettre à un Utilisateur identifié d'émettre un seul appel à l'offre permanente (ne pas dépasser les impôts applicables de 40 000 \$ inclus et incluant les modifications) à un seul fournisseur.

## 7.8 Limite des commandes subséquentes

7.8.1 Les commandes individuelles subséquentes à l'offre à commandes ne doivent pas dépasser 40 000 \$ (taxes applicables incluses), y compris les modifications.

7.8.2 La valeur de l'appel d'offres de la composante Divers (partie 2 de l'annexe B) doit être spécifiée séparément lors de l'appel et ne doit pas dépasser 10% de la valeur de l'appel complet, y compris les modifications.

## 7.9 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur la liste.

- (a) la commande subséquente à l'offre à commandes, incluant les annexes;
- (b) les articles de l'offre à commandes;
- (c) les conditions générales 2005 (2016-04-04), Conditions générales - offres à commandes - biens ou services
- (d) les conditions générales 2010C (2016-04-04), Conditions générales - services (complexité moyenne);
- (e) l'Annexe « A », Besoin;
- (f) l'Annexe « B », Base de paiement;
- (g) l'offre de l'offrant en date du \_\_\_\_\_.

## 7.10 Attestations et renseignements supplémentaires

### 7.10.1 Conformité

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'offrant avec son offre ou préalablement à l'émission de l'offre à commandes (OC), ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions d'émission de l'OC et le non-respect constituera un manquement de la part de l'offrant. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée de l'offre à commandes et de tout contrat subséquent qui serait en vigueur au-delà de la période de l'OC.

## 7.11 Lois applicables

L'offre à commandes et tout contrat découlant de l'offre à commandes doivent être interprétés et régis selon les lois en vigueur en Colombie-Britannique et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

## B. CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent et font partie intégrante de tout contrat résultant d'une commande subséquente à l'offre à commandes.

### 7.1 Besoin

L'entrepreneur doit fournir les articles décrits dans la commande subséquente à l'offre à commandes.

### 7.2 Clauses et conditions uniformisées

#### 7.2.1 Conditions générales

2010A (2016-04-04), Conditions générales - biens (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

L'article 16, Intérêt sur les comptes en souffrance, conditions générales 2010A (2016-04-04) Conditions générales - biens (complexité moyenne) ne s'applique pas aux paiements faits par carte de crédit.

### 7.3 Durée du contrat

#### 7.3.1 Date de livraison

La livraison doit être complétée conformément à la commande subséquente à l'offre à commandes.

#### 7.3.2 Instructions d'expédition - livraison à destination

Les biens doivent être expédiés au point de destination précisé dans le contrat et livrés :

Rendu droits acquittés (DDP) \_\_\_\_\_ (le nom du lieu de destination convenu) selon les Incoterms 2000 pour les expéditions en provenance d'un entrepreneur commercial.

### 7.4 Paiement

#### 7.4.1 Base de paiement – prix ferme

À condition de remplir de façon satisfaisante toutes ses obligations en vertu du contrat, l'entrepreneur sera payé un prix ferme précisé(s) dans l'annexe « B ». Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.

Le Canada ne paiera pas l'entrepreneur pour tout changement à la conception, toute modification ou interprétation des travaux, à moins que ces changements à la conception, ces modifications ou ces interprétations n'aient été approuvés par écrit par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux.

#### 7.4.2 Limite de prix

Clause du Guide des CCUA C6000C (2011-05-16), Limite de prix

#### 7.4.3 Modalités de paiement

Clause du Guide des CCUA H1000C (2008-05-12), Paiement unique

7.4.4 Clauses du Guide des CCUA  
C2000C (2007-11-30), Taxes - entrepreneur établi à l'étranger

7.4.5 Paiement électronique de factures – commande subséquente

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- a. Carte d'achat Visa ;
- b. Carte d'achat MasterCard ;
- c. Dépôt direct (national et international) ;
- d. Échange de données informatisées (EDI) ;
- e. Virement télégraphique (international seulement) ;
- f. Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)

7.5 Instructions pour la facturation

1. L'entrepreneur doit soumettre ses factures conformément à l'article intitulé « Présentation des factures » des conditions générales. Les factures ne doivent pas être soumises avant que tous les travaux identifiés sur la facture soient complétés.

Chaque facture doit être appuyée par:

- (a) pour chaque article dont le prix est issu du guide Allpriser, la section du guide, le prix courant Allpriser, le pourcentage de ristourne applicable et le prix net;
- (b) pour chaque article divers, la facture doit être accompagnée de la liste de prix ou du catalogue du fabricant où figure l'article et doit présenter le pourcentage de ristourne applicable à l'article ainsi que le prix net. Il est aussi possible de présenter une copie de la facture payée par l'entrepreneur comme preuve du montant payé;
- (c) un exemplaire de tout autre document exigé en vertu du contrat.

2. Les factures doivent être distribuées comme suit :

L'original et un (1) exemplaire doivent être envoyés à l'adresse qui apparaît à la page 1 du contrat pour attestation et paiement.

7.6 Assurance - aucune exigence particulière  
Clause du Guide des CCUA G1005C (2016-01-28), Assurances

7.7 Clauses du Guide des CCUA

A9062C (2011-05-16), Règlements concernant les emplacements des Forces canadiennes  
A9068C (2010-01-11), Règlements concernant les emplacements du gouvernement  
B1501C (2006-06-16), Appareillage électrique  
B1505C (2016-01-28), Transport des marchandises dangereuses/produits dangereux  
B7500C (2006-06-16), Marchandises excédentaires

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
E6VIC-160005/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
VIC-6-39231

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
E6VIC-160005

Id de l'acheteur - Buyer ID  
vic249  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE « A » - BESOIN

A.1 Portée des travaux

A.1 Le marché dont il est ici question porte sur la fourniture, sur demande, de produits de plomberie et de chauffage à l'ensemble des ministères et des organismes du gouvernement fédéral dont les bureaux se trouvent en Colombie-Britannique, conformément au document d'invitation à soumissionner.

La superficie totale de la couverture est divisé en les zones suivantes :

ZONE 1	Sud de l'île de Vancouver identifiée par toutes les zones du Sud de et y compris la baie de Nanoose.
ZONE 2	Nord de l'île de Vancouver identifiée par toutes les zones du Nord de mais non y compris la baie de Nanoose.
ZONE 3	Tous les autres régions de la Colombie Britannique.

La période de l'offre à commandes est partir la date de délivrance au 31 mars 2021.

Le prix sera basé sur le guide des prix Allpriser zone applicable, plus rouge édition actuelle en vigueur au moment de l'appel -up, les classes 1 à 24 inclusivement , et les fournisseurs seront invités à offrir un rabais sur la base des sections figurant à l'annexe B.

A.2 Capacité

Les offrants doivent démontrer dans leur offre qu'ils ont la capacité de fournir la gamme complète de produits détaillée dans l'annexe B ci-jointe , avec une liste de fabricants de matériel (OEM ) représentés , le cas échéant .

A.3 Points de vente opérationnels

Offrant doit fournir une liste de leurs points de vente / d'exploitation ci-dessous à partir de laquelle les commandes subséquentes peuvent être satisfaites. Cette liste doit être maintenu et mis à jour par l'initiateur pendant toute la durée de l'offre. Les demandes de modifications à cette liste doivent être adressées par écrit au responsable de l'offre à commandes dont l'intérieur. Les commandes subséquentes ne peuvent être remplies à partir d'un emplacement offrant désignée figurant dans l'offre.

Les offrants doivent remplir le tableau d'emplacements ci-dessous et joindre à leur offre.

Adresse	Contact	Téléphone	Télécopie	Courriel

(Ajoutez des lignes si nécessaire.)



N° de l'invitation - Sollicitation No.  
E6VIC-160005/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
VIC-6-39231

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
E6VIC-160005

Id de l'acheteur - Buyer ID  
vic249  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE « B » - BASE DE PAIEMENT

Répartition des périodes de tarification :

Période de contrat (AN 1)	Pour le période commençant à la date d'attribution jusqu'au 31 mars 2019.
Période de contrat (AN 2)	Pour le période commençant du 01 avril 2019 jusqu'au 31 mars 2020.
Période de contrat (AN 3)	Pour le période commençant du 01 avril 2020 jusqu'au 31 mars 2021.

Base de tarification:

L'offrant doit présenter une base de paiement pour CHAQUE zone où il propose de fournir des produits en remplissant toutes les sections ci-dessous.

Tout pourcentage de ristourne doit être clairement indiqué; toute formulation de style « prix spéciaux sur demande » ne sera aucunement considérée.

L'offrant doit proposer un pourcentage fixe de ristourne sur tous les articles ci-après. Dans le cas contraire, un rabais de 0 % sera attribué aux fins de l'évaluation.

Les prix de la partie 1 doivent être basés sur les prix de liste suggérés (TPS / TVH supplémentaires), comme indiqué dans le Guide de prix Allpriser, zone applicable, classes 1 à 24 inclus, édition rouge la plus récente au moment de l'appel, moins une réduction de pourcentage ferme pour Tous les éléments indiqués.

Il est possible de s'abonner à ce dernier en communiquant avec l'entreprise aux coordonnées suivantes :

Allpriser Limited  
C.P. 307, succursale D  
322, avenue La Rose  
Etobicoke (Ontario), Canada M9A 4X3  
Téléphone : 1-800-361-9484  
Site Web : <http://www.allpriser.com/FrenchSite/Fr-index.htm>

Le prix de la partie 2 sera basé sur le prix de liste publié par le fabricant, ou tout autre catalogue imprimé ou liste de prix moins une réduction de pourcentage ferme.

Les prix excluent la TPS. La TPS sera appliquée sur une ligne distincte dans toutes les factures présentées à la suite d'une commande subséquente.

Les montants annuels estimés (colonne A) indiqués à l'annexe B ne sont donnés qu'aux fins d'évaluation; les utilisations réelles pourraient différer.

La livraison à un utilisateur désigné doit être franco à bord destination depuis l'emplacement le plus près appartenant à l'offrant dans la zone.

Si la livraison se fait sur 50 km et moins, elle doit être incluse dans le prix.

Si la livraison se fait sur une distance supérieure à 50 km de rayon par rapport à l'emplacement de l'offrant, elle doit être payée d'avance et facturée par l'offrant. Les frais de transport, payés d'avance, doivent être inscrits séparément sur la facture, avec à l'appui une copie certifiée de la facture de connaissance de transport payé d'avance.

NIVEAUX DE SERVICE : Les niveaux de service suivants sont requis :		
TYPE D'ÉCHÉANCIER	Proposition de prix	Livraison
Produits en stock	Dans les 24 HEURES	Dans les 7 JOURS OUVRABLES
Produits non en stock/spéciaux	Réponse dans les 24 HEURES, proposition dans les 48 HEURES	Dans les 30 JOURS CIVILS
URGENCE OU BESOIN IMMÉDIAT	Réponse dans les 2 HEURES, proposition dans les 4 HEURES	D'un commun accord entre l'offrant et le client

PARTIE 1) Articles du livre rouge Allpriser :

Les prix courants suggérés (TPS et TVH en sus) ci-dessous sont ceux de la version rouge la plus récente du guide de prix Allpriser pour la zone couverte, moins la ristourne, pour tous les articles indiqués.

L'offrant doit présenter un prix pour CHAQUE zone. Il est possible d'insérer le pourcentage de ristourne proposé aux sections 1, 2 et 3 ou une combinaison de ces pourcentages. Il faut prévoir un tableau pour CHAQUE zone à moins que l'information reste exactement la même.

Article	Section	DESCRIPTION	Montant annuel estimé selon l'utilisation colonne A	Pourcentage de ristourne fixe offert colonne B	Total partiel colonne C = A x (1 - B)
1	1	Bains et douches	54 000,00 \$	_____ %	\$
2	2	Lavabos	12 500,00 \$	_____ %	\$
3	3	Toilettes, sièges et urinoirs	58 000,00 \$	_____ %	\$
4	4	Éviers	4 000,00 \$	_____ %	\$
5	5	Fontaines d'eau potable	9 500,00 \$	_____ %	\$
6	6	Robinets résidentiels	74 000,00 \$	_____ %	\$
7	7	Plomberie en laiton variée	31 500,00 \$	_____ %	\$
8	8	Robinets commerciaux	81 000,00 \$	_____ %	\$
9	9	Pompes et adoucisseurs	25 500,00 \$	_____ %	\$
10	10	Chauffe-eau	57 000,00 \$	_____ %	\$
11	11	Chaudières et radiateurs	2 000,00 \$	_____ %	\$
12	12	Accessoires d'air chaud	1 000,00 \$	_____ %	\$

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
E6VIC-160005/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
VIC-6-39231

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
E6VIC-160005

Id de l'acheteur - Buyer ID  
vic249  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

13	13	Spécialités de chauffage	139 000,00 \$	_____ %	\$
14	14	Réparations de plomberie	1 000,00 \$	_____ %	\$
15	15	Raccords de corporation	2 000,00 \$	_____ %	\$
16	16	Tuyauterie et raccords en cuivre	180 000,00 \$	_____ %	\$
17	17	Soupapes	76 000,00 \$	_____ %	\$
18	18	Tuyauterie et raccords en acier	37 000,00 \$	_____ %	\$
19	19	Tuyauterie et raccords d'égout	3 500,00 \$	_____ %	\$
20	20	Plastique – Drain et égout	2 000,00 \$	_____ %	\$
21	21	Plastique – Pression	24 000,00 \$	_____ %	\$
22	22	Drains	10 000,00 \$	_____ %	\$
23	23	Supports de tuyauterie	13 500,00 \$	_____ %	\$
24	24	Outils	2 000,00 \$	_____ %	\$
Prix total estimé de la PARTIE 1 (somme des totaux des catégories 1 à 24) :					\$

PARTIE 2) Base de prix pour les articles de plomberie et de chauffage divers :

Article	DESCRIPTION	Montant annuel estimé selon l'utilisation colonne A	Pourcentage de ristourne fixe offert colonne B	Total partiel colonne C = A x (1 – B)
1	Articles de plomberie et de chauffage divers non indiqués dans la version rouge du guide de prix Allpriser pour la zone visée, moins une ristourne par rapport au prix publié par le fabricant (catalogue ou liste de prix).	100 000,00 \$	_____ %	\$
Prix total estimé de la PARTIE 2 :				\$

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
E6VIC-160005/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
VIC-6-39231

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
E6VIC-160005

Id de l'acheteur - Buyer ID  
vic249  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

ANNEXE « C » de la PARTIE 3 de la DEMANDE D'OFFRES À COMMANDES

INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE

Tel qu'indiqué à la clause 3.1.2 de la Partie 3, l'offrant doit compléter l'information ci-dessous afin d'identifier quels instruments de paiement électronique sont acceptés pour le paiement de factures.

L'offrant accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- Carte d'achat VISA ;
- Carte d'achat MasterCard ;
- Dépôt direct (national et international) ;
- Échange de données informatisées (EDI) ;
- Virement télégraphique (international seulement) ;
- Système de transfert de paiements de grande valeur (plus de 25 M\$)

N° de l'invitation - Sollicitation No.  
E6VIC-160005/A  
N° de réf. du client - Client Ref. No.  
VIC-6-39231

N° de la modif - Amd. No.  
File No. - N° du dossier  
E6VIC-160005

Id de l'acheteur - Buyer ID  
vic249  
N° CCC / CCC No./ N° VME - FMS

---

ANNEXE « D » - RAPPORT D'UTILISATION DE L'OFFRE À COMMANDES
---

### INSTRUCTIONS POUR LA PRÉSENTATION DES DONNÉES RELATIVES À L'UTILISATION DE L'OFFRE À COMMANDES

Un rapport doit être produit pour CHAQUE emplacement qui exécute une commande subséquente.

Le rapport doit être envoyé par courriel à [Christine.Cress@pwgsc.gc.ca](mailto:Christine.Cress@pwgsc.gc.ca) ou par télécopieur au 250-363-0395. Veuillez utiliser le numéro de l'offre à commandes inscrit à la rubrique Objet et indiquer clairement :

- le numéro de l'offre à commandes pour laquelle les données sont présentées;
- la période visée par la cueillette des données (date de début et date de fin);
- les dépenses totales à ce jour, par ministère.  
(Ajouter des lignes au besoin.)

Calendrier des rapports d'utilisation trimestriels :  
Premier trimestre : du 1<sup>er</sup> avril au 30 juin  
Deuxième trimestre : du 1<sup>er</sup> juillet au 30 septembre  
Troisième trimestre : du 1<sup>er</sup> octobre au 31 décembre  
Quatrième trimestre : du 1<sup>er</sup> janvier au 31 mars

---

### RAPPORT SUR LE VOLUME D'ACTIVITÉ AVEC LES MINISTÈRES ET ORGANISMES FÉDÉRAUX

